

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 589****9 juin 2004****SOMMAIRE**

<b>ABF Multi Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28261</b>	<b>Lomair Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28258</b>
<b>Abic Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28267</b>	<b>Lumedia Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28259</b>
<b>Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28268</b>	<b>Luxat S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28254</b>
<b>(L')Armathan S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28257</b>	<b>Marly Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28271</b>
<b>Automate Invest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28256</b>	<b>Micaze S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28266</b>
<b>Belma S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28255</b>	<b>Min Invest S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28266</b>
<b>Benodec S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28264</b>	<b>Naftofina Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28263</b>
<b>Boston Mere Property Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28243</b>	<b>NFC Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28258</b>
<b>Boston Mere Property Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28252</b>	<b>Otovitre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28270</b>
<b>C.O.G.P. S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28261</b>	<b>Ottimmo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28259</b>
<b>C.T.B.R. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28263</b>	<b>P&amp;G International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28235</b>
<b>Campria Capital Holding S.A., Strassen</b> .....	<b>28266</b>	<b>Palidoro S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28258</b>
<b>Charlimmo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28256</b>	<b>Pétrusse Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28271</b>
<b>Consortium International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28267</b>	<b>PH Tennis, S.à r.l., Olm</b> .....	<b>28252</b>
<b>Daria Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28271</b>	<b>Phenon Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28269</b>
<b>Daura Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28257</b>	<b>Piazza Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28254</b>
<b>Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg</b> .....	<b>28271</b>	<b>Pictet Global Selection Fund</b> .....	<b>28235</b>
<b>Enface S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28265</b>	<b>Pimiento Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28259</b>
<b>Estalex Real Estate S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28267</b>	<b>Procobel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28272</b>
<b>Fijaria S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28272</b>	<b>Rentrisk S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28259</b>
<b>Florea Invest S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28257</b>	<b>Rosaco Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28266</b>
<b>Furiano S.A., Strassen</b> .....	<b>28265</b>	<b>RPK Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28236</b>
<b>Green Way Arbitrage, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28263</b>	<b>S.F.O. Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28268</b>
<b>Hega Europe S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28267</b>	<b>Saisicav, Luxembourg</b> .....	<b>28264</b>
<b>Hezias B.V., S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28227</b>	<b>Silawi S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28260</b>
<b>IGLS Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28269</b>	<b>Siral S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28268</b>
<b>Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28256</b>	<b>Société de Participations «Filunor» S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28265</b>
<b>Interfab Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28270</b>	<b>SR Holdings Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28242</b>
<b>International Asset Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28235</b>	<b>Stetiel Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28270</b>
<b>International Asset Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28254</b>	<b>Tamar International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28226</b>
<b>Invesco GT, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28255</b>	<b>Tamar International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28226</b>
<b>Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28255</b>	<b>Tamar International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28226</b>
<b>Irone S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28269</b>	<b>Technet Investment Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28260</b>
<b>J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Luxembourg</b> ..	<b>28260</b>	<b>Thunder Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28262</b>
<b>JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds, Sicav, Senningerberg</b> .....	<b>28264</b>	<b>Toyfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28257</b>
<b>Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg</b> .....	<b>28269</b>	<b>(The) UBK French Property Company (N° 2), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28226</b>
<b>Linethy Invest S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>28272</b>	<b>Wintersport Investments Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28260</b>
		<b>Xenos, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28262</b>
		<b>Ysatis Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28262</b>

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.099.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.844.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02755, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Speecke

*Gérant A / Gérant B*

Signature - Signature / -

(031561.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

---

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.099.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.844.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Speecke

*Gérant A / Gérant B*

Signature - Signature / -

(031558.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

---

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.099.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.844.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02758, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Speecke

*Gérant A / Gérant B*

Signature - Signature / -

(031557.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

---

**THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.785.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 2), S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Speecke

*Gérant B / Gérant A*

C. Speecke - P. Van Halteren / -

(031578.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

---

**HEZIAS B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Assen, Pays-Bas.

Siège de direction effectif et administratif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert  
R. C. Luxembourg B 101.003.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HEZIAS B.V., ayant son siège statutaire à Assen (Pays-Bas) et ayant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, son siège de direction effectif et administratif au Grand-Duché de Luxembourg, à L-1840 Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II, inscrite à la Chambre de Commerce de Drenthe sous le numéro 04033093 et au registre de commerce de Luxembourg Section B numéro 90.351, constituée à Assen (Pays-Bas) par acte du 11 décembre 1985 et dont le siège de direction effectif et administratif a été transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2002, publiée au Mémorial C numéro 94 du 30 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur H. Moors, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur A. Paulissen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur S. Hutin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 720 (sept cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation de l'établissement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, du siège de direction effectif et administratif de la société au Luxembourg, à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II et que la société sera soumise à la loi luxembourgeoise conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Transfert du siège à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Refonte des statuts pour les adapter à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, sans modifier les caractéristiques essentielles de la société.

4. Confirmation du mandat du gérant de la société conformément aux règles luxembourgeoises.

5. Confirmation du transfert de tous les livres et documents sociaux et toutes autres propriétés de la Société à son siège de direction effectif et administratif au Luxembourg.

6. Pouvoir donné aux gérants, avec pouvoir de délégation, afin d'exécuter tous les actes et formalités requises pour le transfert du siège de direction effectif et administratif de la société aux Pays-Bas et au Luxembourg, et si nécessaire, approbation, acceptation, ratification et confirmation de tous les actes accomplis par les gérants relatif au transfert susmentionné.

Les documents suivants resteront annexés au présent acte:

- un extrait de la Chambre de Commerce de Drenthe, daté du 15 avril 2003;
- une copie de l'acte néerlandais du 14 mai 2003, contenant les nouveaux statuts de la société;
- une attestation notariale du 10 octobre 2003 que le droit d'apport a été payé aux Pays-Bas;
- un bilan récent de la société;
- une copie de la publication au Mémorial C de l'assemblée générale du 16 décembre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présent ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de constater ce qui suit:

a) par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 16 décembre 2002, le siège de direction effectif et administratif de la société a été établi au Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, et

b) que conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société est soumise au droit luxembourgeois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, et que, à compter de cette date, la société est devenue une personne morale régie par et soumise au droit luxembourgeois.

L'assemblée décide de confirmer le transfert du domicile et du siège de direction effectif et administratif de la société comme indiqué ci-dessus.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts, sans modifier les caractéristiques essentielles de la société, de sorte à les adapter aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

En conséquence, les statuts auront la teneur suivante:

#### Nom et siège

##### Art. 1<sup>er</sup>.

1. La société est une société à responsabilité limitée et porte le nom de: HEZIAS B.V.
2. Le siège statutaire de la société est fixée à Assen.
3. Les statuts de la société seront toujours en conformité avec le droit néerlandais et avec le droit luxembourgeois.
4. La société est domiciliée et a son siège de direction effectif et administratif au Luxembourg.

#### Objet

##### Art. 2. La Société a pour objet:

1. la participation et la prise d'intérêts financiers dans des sociétés et autres entreprises, leur contrôle et leur gestion, ainsi que l'acquisition, l'aliénation et la gestion de biens enregistrés et autres valeurs patrimoniales, la gestion de caisses de retraite, de même que la mise en oeuvre du régime de retraite, la gestion et l'exécution de contrats de rente viagère (obligations de droits de base), l'exécution de toutes opérations commerciales, le financement d'entreprises du groupe de la Société et la fourniture de cautionnements pour des prêts et/ou crédits consentis par des bailleurs de fonds à des entreprises du groupe de la Société, et tous actes s'y rapportant au sens le plus large du terme ou susceptibles de promouvoir l'objet social, à l'exception toutefois des activités visées dans la Loi sur le Contrôle de Crédits.

2. L'objet de la Société comporte en outre la constitution et l'acquisition d'autres entreprises, la collaboration avec celles-ci, ainsi que le financement d'autres entreprises, notamment celles faisant partie du groupe de la Société, y compris par le biais de la fourniture de cautionnements.

3. Dans le cadre de son objet, la Société pourra accomplir tous actes en rapport avec ledit objet au sens le plus large du terme, ce tant pour compte propre que pour le compte de tiers.

#### Capital et parts

**Art. 3.** Le capital social de la Société s'élève à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), représenté par sept cent vingt (720) parts de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

##### Art. 4.

1. Les parts sont nominatives et numérotées en continu à partir de 1.
2. Il ne pourra pas être émis de certificats de parts.

##### Art. 5.

1. a. L'émission de parts (y compris l'octroi de droits de souscription de parts) se fera en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des détenteurs de parts, désignée ci-après dans les présents statuts: l'assemblée générale.

b. L'assemblée générale en fixera également le cours et les conditions d'émission, en se conformant aux présents statuts.

c. Le cours d'émission ne pourra être au-dessous du pair.

d. L'assemblée générale pourra déléguer ses compétences en matière de prise des résolutions visées sous a et b à un autre organe de la Société et révoquer une telle délégation.

e. L'émission de parts devra en outre faire l'objet de la passation préalable d'un acte afférent en présence des parties intéressées devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Lors de l'émission de parts, chaque détenteur de parts aura un droit de préférence au prorata du montant total des parts détenues par lui, sous réserve des dispositions de la loi. Le droit de préférence ne sera pas cessible. Il pourra être limité ou exclu, à chaque fois pour une seule émission, par l'organe compétent en matière d'émission.

##### Art. 6.

1. Lors de la souscription de la part, il y aura lieu d'en libérer le montant nominal. Il pourra être stipulé qu'une partie, mais au maximum les trois quarts du montant nominal ne devra être libérée qu'après un appel afférent de la Société.

2. La libération des parts devra se faire en euros, sauf convention relative à un mode d'apport différent. La libération dans une monnaie autre que l'euro sera soumise à l'accord préalable de la Société.

#### Registre des détenteurs de parts

##### Art. 7.

1. Le comité de gérance tiendra un registre, dans lequel seront repris les noms et adresses de tous les détenteurs de parts, avec mention de la date d'acquisition de leurs parts, la date d'attribution ou de notification, ainsi que le montant libéré de chaque part. Il reprendra également les noms et adresses des personnes jouissant d'un droit d'usufruit ou de gage sur des parts, avec mention de la date d'acquisition dudit droit, la date d'attribution ou de notification, ainsi qu'avec mention des droits attachés aux parts, leur revenant conformément à l'article 8, de même que les noms et adresses des détenteurs de certificats de parts émis avec le concours de la Société.

2. Le registre sera régulièrement tenu à jour, étant entendu que chaque modification des données précisées ci-dessus à l'alinéa 1 sera consignée dans les meilleurs délais dans le registre; il y sera également consigné chaque décharge de responsabilité accordée pour des libérations non encore effectuées, avec mention de la date de décharge.

3. Les détenteurs de parts et les personnes jouissant d'un droit d'usufruit ou de gage sur des parts, ainsi que les détenteurs de certificats de parts émis avec le concours de la Société seront tenus de communiquer par écrit leur adresse à la Société.

4. Le comité de gérance délivrera gratuitement sur demande à toute personne visée ci-dessus à l'alinéa 1 un extrait du registre concernant son droit relatif à une part. Au cas où la part serait grevée d'un droit d'usufruit ou de gage, l'extrait mentionnera la personne titulaire des droits visés à l'article 8.

5. Le comité de gérance conservera le registre dans les bureaux de la Société à des fins de consultation par les détenteurs de parts, ainsi que par les usufruitiers et les gagistes titulaires des droits visés à l'article 8 alinéa 2, et par les détenteurs de certificats de parts émis avec le concours de la Société.

Les données du registre concernant des parts non entièrement libérées pourront être consultées par quiconque le souhaite; une copie ou un extrait desdites données pourra être délivré à un prix ne dépassant pas leur prix coûtant.

### **Droit d'usufruit / Droit de gage**

#### **Art. 8.**

1. Les parts pourront être grevées d'un droit d'usufruit. Le détenteur des parts aura le droit de vote sur les parts grevées d'un droit d'usufruit. Par dérogation, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier:

- au cas où il en aurait été arrêté ainsi lors de l'établissement du droit d'usufruit et où l'usufruitier serait une personne à laquelle les parts peuvent être cédées librement conformément aux dispositions de l'article 14, et au cas où il aurait été arrêté lors de l'établissement ou de la cession du droit d'usufruit que le droit de vote appartiendra à l'usufruitier, ou

- au cas où il en aurait été arrêté ainsi lors de l'établissement du droit d'usufruit, pour autant que tant cette disposition que, lors de la cession du droit d'usufruit, la cession du droit de vote auront été approuvées par l'organe de la Société désigné par les statuts pour l'approbation d'une cession projetée de parts ou, à défaut d'une telle désignation, par l'assemblée générale.

2. Le détenteur de parts ne bénéficiant pas du droit de vote et l'usufruitier bénéficiant du droit de vote auront les droits respectifs accordés par la loi aux détenteurs de certificats de parts émis avec le concours d'une société. L'usufruitier ne bénéficiant pas du droit de vote jouira desdits droits, sauf disposition contraire fixée lors de l'établissement ou de la cession du droit d'usufruit.

3. Les parts pourront être grevées d'un droit de gage. Les dispositions des alinéas 1 et 2 s'appliqueront mutatis mutandis en cas d'établissement d'un droit de gage et de subrogation d'une autre personne dans les droits du gagiste.

### **Certificats**

#### **Art. 9.**

1. La Société ne prêtera son concours à l'émission de certificats de ses parts qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale.

2. Il ne pourra pas être émis de certificats de parts au porteur. En cas de violation de cette disposition, les droits attachés aux parts en question ne pourront être exercés tant qu'il y aura des certificats au porteur en circulation.

3. Par détenteurs de certificats, il y a lieu d'entendre dans présents statuts les détenteurs de certificats nominatifs de parts émis avec le concours de la Société ainsi que les personnes qui, en vertu des dispositions de l'article 8, bénéficieront des droits accordés par la loi aux détenteurs de certificats nominatifs de parts émis avec le concours d'une société.

### **Communauté**

**Art. 10.** Au cas où des parts, des droits limités sur celles-ci ou des certificats de parts seraient détenus en copropriété, les codétenteurs ne pourront se faire représenter à l'égard de la Société que par une seule personne désignée à cet effet par écrit.

### **Acquisition de parts propres**

#### **Art. 11.**

1. L'acquisition par la Société de parts non entièrement libérées dans son capital sera nulle.

2. La Société ne pourra acquérir des parts propres entièrement libérées qu'à titre gratuit ou à condition que toutes les dispositions ci-dessous soient satisfaites:

a. les fonds propres, diminués du prix d'acquisition, ne pourront être inférieurs à la partie libérée et appelée du capital augmenté des réserves légales;

b. le montant nominal des parts à acquérir et des parts déjà détenues conjointement par la Société et ses filiales dans son capital ne pourra s'élever à plus de la moitié du capital souscrit;

c. l'autorisation d'acquisition devra avoir été accordée par l'assemblée générale ou par un autre organe de la Société désigné à cet effet par l'assemblée générale.

3. Le montant des fonds propres suivant le dernier bilan établi, diminué du prix d'acquisition de parts dans le capital de la Société et des distributions de bénéfices ou de réserves à des tiers, dues par la Société et ses filiales après la date du bilan, sera déterminant pour la validité de l'acquisition. Au cas où l'exercice social serait terminé depuis plus de six mois, sans que les comptes annuels aient été arrêtés et au besoin approuvés, aucune acquisition conformément à l'alinéa 2 ne sera autorisée.

4. Les alinéas qui précèdent ne s'appliqueront pas à des parts acquises par la Société à titre universel.

5. La notion de parts dans le présent article sera censée inclure des certificats de celles-ci.

### **Absence de concours de la Société lors de l'acquisition de ses parts**

#### **Art. 12.**

1. La Société ne pourra pas, à des fins de souscription ou d'acquisition par des tiers de parts dans son capital ou de certificats de celles-ci, fournir de cautionnement, donner de garantie de cours, se porter forte d'une autre manière ni s'engager solidairement ou autrement aux côtés de ou pour des tiers. Cette interdiction vaudra également pour ses filiales.

2. La Société ne pourra consentir des prêts à des fins de souscription ou d'acquisition de parts dans son capital ou de certificats de celles-ci qu'à concurrence du montant des réserves distribuables et sous réserve de l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

3. La Société entretiendra une réserve non distribuable jusqu'à concurrence du montant en souffrance des prêts mentionnés dans l'alinéa précédent.

### **Livraison de parts**

#### **Art. 13.**

1. La livraison d'une part ou d'un droit limité sur celle-ci devra faire l'objet de la passation préalable d'un acte afférent en présence des parties intéressées devant un notaire de résidence aux Pays-Bas.

2. La livraison d'une part produira ses effets de plein droit également à l'égard de la Société. Excepté au cas où la Société serait elle-même partie à la passation de l'acte juridique, les droits attachés à la part ne pourront être exercés qu'après que la Société aura reconnu l'acte juridique ou que l'acte lui aura été notifié conformément aux dispositions de la loi en la matière.

### **Règles de blocage / obligation d'offre générale**

#### **Art. 14.**

1. Les cessions de parts ne pourront se faire qu'après que les parts auront été offertes à la vente aux codétenteurs de parts de la manière fixée ci-après. Un détenteur de parts pourra toutefois céder librement une ou plusieurs de ses parts:

- a. à son conjoint ou à son partenaire enregistré au sens du partenariat enregistré;
- b. à ses parents et alliés en ligne directe.

La cession de parts par legs vaudra pour l'application du présent alinéa comme cession par le testateur.

2. Un détenteur de parts ne sera pas tenu d'offrir ses parts, dans la mesure où la cession aurait lieu avec l'accord écrit des codétenteurs de parts dans les trois mois qui suivront l'accord de l'ensemble de ceux-ci.

3. Le détenteur de parts qui souhaiterait céder une ou plusieurs parts, ci-après appelé le cédant, communiquera au comité de gérance le nombre de parts qu'il souhaiterait céder. Cette communication vaudra en tant qu'offre de vente des parts aux codétenteurs de parts. Au cas où elle serait détentrice de parts dans son propre capital, la Société ne comptera parmi lesdits codétenteurs de parts que si le cédant déclare lors de son offre marquer son accord à ce sujet.

Sauf convention contraire unanime des détenteurs de parts, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants désignés de commun accord par les détenteurs de parts. A défaut d'accord à ce sujet dans les deux semaines qui suivront la réception de l'avis d'offre visé à l'alinéa 5, la partie la plus diligente demandera au juge du canton du siège statutaire de la Société de désigner trois experts indépendants.

4. Les experts visés à l'alinéa précédent seront habilités à examiner tous livres et documents de la Société et à recueillir toutes informations utiles à la fixation du prix.

5. Le comité de gérance portera l'offre du cédant à la connaissance des codétenteurs de parts dans les deux semaines qui suivront la communication visée à l'alinéa 2, et informera ensuite tous les détenteurs de parts, dans les quatorze jours qui suivront la communication du prix fixé par les experts ou convenu par les détenteurs de parts.

6. Par dérogation aux dispositions de l'alinéa 8, au cas où le comité de gérance aurait déjà été avisé, avant l'expiration du délai y précisé, par tous les détenteurs de parts que l'offre n'a pas été acceptée ou n'a pas été acceptée dans son intégralité, il en informera le cédant incessamment.

7. Les détenteurs de parts qui souhaiteraient acheter les parts offertes en aviseront le comité de gérance dans les deux semaines qui suivront la communication du prix conformément aux dispositions de l'alinéa 5.

8. Le comité de gérance attribuera dans ce cas les parts offertes aux intéressés et en avisera le cédant et tous les détenteurs de parts dans les deux semaines qui suivront l'expiration du délai précisé à l'alinéa 7.

En l'absence d'attribution de parts, le comité de gérance en avisera le cédant et tous les détenteurs de parts également dans le même délai.

9. L'attribution de parts par le comité de gérance aux intéressés se fera comme suit:

- a. au prorata de la valeur nominale des parts détenues par les intéressés;
  - b. il ne pourra être attribué des parts à la Société que dans la mesure où les autres codétenteurs de parts n'auront pas manifesté leur intérêt pour celles-ci;
  - c. au cas où l'attribution au prorata ne serait pas possible, le tirage au sort décidera;
- le tout sous réserve qu'il ne pourra être attribué à aucune personne un nombre de parts supérieur à celui pour lequel elle aura manifesté son intérêt.

10. Le cédant aura la faculté de retirer son offre à condition de le faire au plus tard un mois après avoir été avisé de l'intéressé potentiel et du prix auquel il pourra vendre toutes les parts faisant l'objet de l'offre.

11. Les parts achetées devront être livrées contre paiement simultané du prix de vente dans les huit jours qui suivront l'expiration du délai dans lequel l'offre pourra être retirée.

12. Au cas où le cédant n'aurait pas retiré son offre, il pourra librement céder les parts offertes dans les trois mois qui suivent la constatation signalée dans la notification visée à l'alinéa 8 que l'offre n'est pas acceptée ou n'est pas acceptée dans son intégralité.

13. Les experts visés à l'alinéa 3 détermineront en toute équité qui supportera les coûts de la fixation du prix. Ils pourront les mettre en tout ou en partie à charge de la Société.

14. Les dispositions du présent article s'appliqueront pour autant que possible mutatis mutandis en cas d'aliénation par la Société de parts rachetées ou acquises par elle d'une quelconque autre manière.

15. Les dispositions du présent article ne seront pas d'application au cas où le détenteur de parts serait tenu, conformément à la loi, de céder sa part à un ancien détenteur.

## **Obligation d'offre particulière**

### **Art. 15.**

1. En cas de décès d'un détenteur de parts, de même qu'au cas où il perdrait la libre gestion de son patrimoine, ainsi qu'en cas de dissolution d'une communauté de biens matrimoniale ou d'une communauté de biens basée sur un partenariat enregistré d'un détenteur de parts, ses parts devront être offertes conformément aux dispositions des alinéas ci-dessous. La même obligation d'offre existera au cas où une personne morale détentrice de parts serait dissoute ou que les parts d'une personne morale détentrice de parts seraient transférées à titre universel suite à une fusion ou à une scission juridiques.

2. Au cas où il existerait une obligation d'offre de vente, les dispositions de l'article 14 s'appliqueront mutatis mutandis, étant entendu que le cédant:

- a. n'aura pas le droit de retirer son offre conformément à l'alinéa 10 dudit article;
- b. pourra conserver ses parts au cas où il ne serait fait aucun usage ou aucun usage complet de l'offre.

3. Quiconque sera tenu de faire une offre de vente d'une ou de plusieurs parts devra en aviser le comité de gérance dans les trente jours qui suivront la naissance de ladite obligation - dans le cas visé à l'alinéa 6 sous b - après l'expiration du délai y précisé. A défaut de ce faire, le comité de gérance signalera cette omission aux personnes tenues à l'offre et leur rappellera les dispositions de la phrase précédente.

Faute par elles d'effectuer l'offre dans les huit jours suivants, la Société mettra en vente les parts au nom du ou des détenteur(s) de parts en question, et au cas où il serait fait usage complet de l'offre, livrera les parts à l'acquéreur contre paiement simultané; la Société sera considérée dans ce cas comme irrévocablement mandatée à cet effet.

4. En cas de cession de parts en vertu des dispositions de l'alinéa précédent, la Société versera le produit de la vente, après déduction de tous les coûts y afférents, au(x) détenteur(s) de parts au nom duquel (desquels) l'offre aura été faite.

5. L'obligation d'offre de parts sur base des dispositions du présent article aura pour conséquence que, pendant toute la durée d'existence de ladite obligation, les droits attachés aux parts, pour autant qu'ils appartiennent au détenteur des parts, ne pourront être exercés si et tant que le détenteur des parts est en demeure de satisfaire à ladite obligation.

6. L'obligation en vertu de l'alinéa 1 ne sera pas d'application:

- a. au cas où tous les codétenteurs de parts auraient déclaré par écrit, dans les trois mois qui suivront l'obligation d'offre, être d'accord avec le(s) nouveau(x) détenteur(s) de parts;
- b. au cas où les parts seraient devenues la propriété d'une communauté dans laquelle une ou plusieurs autres personnes seraient ayants droit en sus de la personne par laquelle les parts sont entrées dans la communauté, pour autant que les parts aient été attribuées dans l'année qui suit la naissance de la communauté à la personne par laquelle les parts sont entrées dans la communauté ou à la personne ou aux personnes à qui le détenteur des parts pouvait les céder librement conformément à l'alinéa 1 de l'article 14.
- c. au cas où les parts seraient devenues la propriété d'une communauté dans laquelle aucune personne autre que la personne par laquelle les parts sont entrées dans la communauté et/ou les personnes à qui le détenteur des parts pouvait les céder librement conformément à l'alinéa 1 du paragraphe 14, ne serait ayant droit;
- d. au cas où les parts, suite au décès du détenteur des parts, auraient été transmises à une personne telle que visée sous c.

## **Comité de gérance**

### **Art. 16.**

1. La Société aura un comité de gérance constitué d'un nombre d'un ou de plusieurs gérants à fixer par l'assemblée générale.

Le comité de gérance sera chargé de la gestion de la Société.

2. L'assemblée générale sera habilitée à soumettre à son approbation préalable certaines résolutions du comité de gérance, à préciser par elle dans une décision afférente.

3. Les gérants seront nommés par l'assemblée générale et pourront être suspendus et congédiés à tout moment par ladite assemblée.

L'assemblée générale pourra accorder le titre de directeur général à un ou plusieurs gérants. Elle pourra révoquer ce titre à tout moment.

4. Le salaire et les autres conditions de travail seront fixés par l'assemblée générale séparément pour chaque gérant.

5. En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, les autres gérants resteront chargés de l'administration. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants, l'administration de la Société sera confiée temporairement à une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale. L'assemblée générale aura le droit, même en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs gérants, mais non de tous les gérants, de désigner une personne, telle que visée à l'alinéa précédent, laquelle sera dans ce cas chargée conjointement de la gestion.

## **Représentation**

### **Art. 17.**

1. Le comité de gérance représente la Société. La faculté de représentation appartiendra à chaque gérant séparément.

2. Même dans les cas où la Société aura un intérêt contraire avec un ou plusieurs gérants, la Société sera représentée de la manière susmentionnée, étant entendu que l'assemblée générale sera toujours habilitée à désigner à cet effet une ou plusieurs autres personnes.

## **Comptes annuels**

### **Art. 18.**

1. L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

2. Chaque année, dans les cinq mois qui suivront la fin de l'exercice social de la Société, sauf prolongation de ce délai à un maximum de six mois par l'assemblée générale pour cause de circonstances particulières, les comptes annuels seront dressés par le comité de gérance et déposés dans les bureaux de la Société afin d'y être consultés par les détenteurs de parts.

Le comité de gérance déposera dans ce même délai le rapport annuel à des fins de consultation.

Les comptes annuels seront signés par tous les gérants.

Au cas où une quelconque signature manquerait, il en sera fait mention avec indication de la raison.

3. a. La Société mandatera un réviseur pour les comptes annuels. Il appartiendra à l'assemblée générale de conférer ce mandat. Faute par elle de ce faire, le comité de gérance sera habilité à cet effet.

Le mandat pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale et par quiconque l'aura accordé.

b. Le mandat de révision sera donné à un expert-comptable. La désignation d'un expert-comptable ne sera limitée par aucune proposition. Au cas où la loi n'exigerait pas la désignation d'un expert-comptable, l'assemblée générale sera habilitée à conférer un tel mandat à une autre personne.

c. La personne à laquelle le mandat aura été accordé fera rapport de son examen au comité de gérance; elle communiquera le résultat de son examen dans une déclaration certifiée conforme.

4. La Société veillera à ce que les comptes annuels, le rapport annuel et les données à y annexer soient déposés en ses bureaux à partir de la convocation de l'assemblée générale, aux fins d'y être discutés. Les détenteurs de parts et les détenteurs de certificats pourront y consulter les pièces et en obtenir gratuitement une copie.

### **Arrêté des comptes annuels**

#### **Art. 19.**

1. Les comptes annuels seront arrêtés par l'assemblée générale.

Le rapport annuel sera arrêté par le comité de gérance.

2. Après la délibération de la proposition d'approbation des comptes annuels, il sera proposé à l'assemblée générale de donner décharge aux gérants pour la leur gestion durant l'exercice social concerné, pour autant que ladite gestion ressorte des comptes annuels ou ait été portée à la connaissance de l'assemblée générale.

### **Affectation des bénéfices**

#### **Art. 20.**

1. Le bénéfice sera à la libre disposition de l'assemblée générale, étant entendu que chaque année 5 % du bénéfice sera affecté à une réserve spéciale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne au total 10 % du capital souscrit et libéré, conformément aux dispositions ci-dessous.

2. La Société ne pourra procéder à des distributions de bénéfices aux détenteurs de parts et autres ayants droit au bénéfice distribuable que dans la mesure où l'actif net sera supérieur à la part libérée et appelée du capital augmenté des réserves légales.

3. La distribution de bénéfices se fera après l'arrêté des comptes annuels autorisant une telle distribution.

4. Pour le calcul de la distribution des bénéfices, les parts détenues par la Société dans son capital propre ne seront pas prises en compte, à moins que lesdites parts ne soient grevées d'un droit d'usufruit ou de gage ou que des certificats de ces parts aient été émis, et que le droit à une distribution de bénéfices appartienne de ce fait à l'usufruitier, au gagiste ou au détenteur desdits certificats de parts.

5. Les parts dont des certificats de parts seraient détenus par la Société ou sur lesquelles la Société aurait un droit limité, lui conférant un droit à la distribution de bénéfices, n'entreront pas non plus dans le calcul de la distribution des bénéfices.

6. La Société pourra procéder à des distributions intérimaires uniquement si les conditions requises par l'alinéa 2 sont satisfaites.

### **Dividende**

**Art. 21.** Le dividende sera à la disposition des détenteurs de parts un mois après l'arrêté des comptes annuels, sauf fixation d'un autre délai par l'assemblée générale. Les créances s'éteindront à l'expiration de cinq ans.

Les dividendes qui n'auront pas été réclamés dans les cinq ans qui suivent leur mise à disposition, seront acquis à la Société.

### **Assemblée générale des détenteurs de parts**

#### **Art. 22.**

1. Les assemblées générales seront tenues dans la commune dans laquelle le domicile et le siège de direction effectif et administratif seront situés.

2. Chaque année, au plus tard dans les six mois qui suivront la fin de l'exercice social, il sera tenu une assemblée générale (ci-après appelée assemblée annuelle).

Celle-ci délibérera sur:

a. les comptes annuels;

b. la décharge des gérants pour leur gestion l'exercice social concerné, pour autant que ladite gestion ressorte des comptes annuels ou ait été portée à la connaissance de l'assemblée générale;

c. le rapport annuel;

d. les propositions inscrites à l'ordre du jour par le comité de gérance ou par des détenteurs de parts et/ou des détenteurs de certificats représentant au moins un dixième du capital souscrit. Les propositions de détenteurs de parts et/ou de détenteurs de certificats devront être introduites, accompagnées d'une explication, auprès du comité de gérance avant la convocation à l'assemblée;



e. les autres points soulevés, étant entendu qu'il ne pourra être valablement délibéré au sujet de points non repris dans la convocation ou dans une convocation complémentaire envoyée dans le délai fixé pour la convocation, à moins que la résolution ne soit prise à l'unanimité lors d'une assemblée à laquelle tous les détenteurs de parts et tous les détenteurs de certificats seront présents ou représentés.

3. En cas de décision de prolongation, telle que visée à l'article 18 alinéa 2, l'assemblée annuelle pour laquelle la délibération sur les comptes annuels et le rapport annuel sera inscrite à l'ordre du jour, sera ajournée conformément à ladite décision.

4. D'autres assemblées générales seront tenues aussi souvent que le comité de gérance en décidera la convocation. Le comité de gérance sera tenu de procéder à une telle convocation à chaque fois qu'il y sera requis par écrit par un ou plusieurs détenteurs de parts et/ou détenteurs de certificats, représentant au moins un dixième du capital souscrit, avec un énoncé précis des points à débattre.

### **Convocation**

#### **Art. 23.**

1. Chaque détenteur de parts et chaque détenteur de certificats sera autorisé à assister en personne ou par procuration écrite à l'assemblée générale et à y prendre la parole.

Lors de la constatation du nombre des détenteurs de parts présents ou représentés, il ne sera pas tenu compte des parts non assorties d'un droit de vote de par la loi.

2. La convocation à une assemblée générale se fera au moyen d'avis de convocation envoyés aux adresses des détenteurs de parts et des détenteurs de certificats, précisées dans le registre des détenteurs de parts. La convocation se fera au plus tard le quinzième jour précédant l'assemblée.

3. Les avis de convocation préciseront les points à traiter, sous réserve des dispositions de la loi en matière de résolutions particulières, telles que celles relatives à la fusion juridique, la scission, la modification de statuts et la diminution de capital.

4. En cas de non-respect du délai de convocation ou en l'absence de convocation, aucune résolution ne pourra être valablement prise, excepté à l'unanimité des voix lors d'une assemblée à laquelle tous les détenteurs de parts et tous les détenteurs de certificats seront présents ou représentés.

5. Chaque gérant aura le droit d'assister à l'assemblée générale. Les gérants auront, en cette qualité, une voix consultative.

### **Présidence de l'assemblée générale**

#### **Art. 24.**

1. L'assemblée générale pourvoira elle-même à sa présidence. Jusqu'au moment de la désignation du président, la présidence sera assumée par un gérant ou, à défaut, par la personne la plus âgée présente à l'assemblée. Les procès-verbaux de l'assemblée seront dressés par un secrétaire désigné par le président.

2. Le président ou la personne qui aura fixé l'assemblée pourra stipuler que soit dressé un procès-verbal notarié des points débattus à l'assemblée générale. Le procès-verbal sera cosigné par le président. Les coûts y afférents seront à charge de la Société.

3. Au cas où aucun procès-verbal notarié ne serait dressé, les procès-verbaux des points débattus à l'assemblée générale seront arrêtés et signés pour approbation par le président et le secrétaire de l'assemblée.

4. Le comité de gérance tiendra registre des résolutions prises. Au cas où le comité de gérance ne serait pas représenté à l'assemblée, une copie des résolutions prises sera communiquée au comité de gérance par ou au nom du président de l'assemblée dans les meilleurs délais après l'assemblée. Le registre sera conservé dans les bureaux de la Société aux fins de sa consultation par les détenteurs de parts et les détenteurs de certificats. Une copie ou un extrait du registre sera délivré sur demande à chacun d'eux à un prix ne dépassant pas leur prix coûtant.

### **Prise de résolutions**

#### **Art. 25.**

1. Chaque part donnera droit à l'émission d'une seule voix.

2. Toutes les résolutions de l'assemblée générale, pour lesquelles aucune majorité supérieure ne sera requise par les présentes statuts, seront prises à la majorité absolue des voix émises.

3. Le vote concernant des affaires courantes se fera de vive voix, le vote concernant des personnes se fera au moyen de bulletins anonymes. Au cas où la majorité absolue ne serait pas obtenue lors du premier vote concernant des personnes, il sera procédé à un nouveau vote entre les deux personnes qui auront réuni le plus de voix.

4. En cas de partage de voix lors d'un vote concernant des affaires courantes, la proposition sera rejetée.

En cas de partage de voix lors d'un vote concernant des personnes, il sera procédé par tirage au sort.

5. Les bulletins blancs seront considérés comme des voix non émises.

6. Pour les parts appartenant à la Société ou à une filiale de celle-ci, aucune voix ne pourra être émise à l'assemblée générale; il en sera de même en ce qui concerne les parts, dont la Société ou une de ses filiales détiendraient des certificats. Les usufruitiers et les gagistes de parts appartenant à la Société ou à ses filiales ne seront toutefois pas exclus de leur droit de vote, dans la mesure où le droit d'usufruit ou de gage aura été établi avant que la part ne soit devenue la propriété de la Société ou de l'une de ses filiales. La Société ou une filiale de celle-ci ne pourront émettre de voix pour les parts sur lesquelles elles détiendraient un droit d'usufruit ou de gage. Pour la constatation du montant du capital représenté à l'assemblée, il ne sera pas tenu compte des parts non assorties d'un droit de vote, conformément aux dispositions précédentes.

### Prise de résolutions hors assemblée générale

**Art. 26.** Toutes les résolutions qui pourront être prises à une assemblée générale, pourront, sauf en cas d'existence de détenteurs de certificats, également être prises hors assemblée générale, pour autant que tous les détenteurs de parts auront déclaré par écrit, moyennant l'un ou l'autre moyen de télécommunication ou non, être en faveur de la proposition et que le comité de gérance aura été entendu. Les dispositions des articles 23 alinéa 5 et 24 alinéa 4 s'appliqueront mutatis mutandis.

### Résolutions particulières

#### Art. 27.

1. Les résolutions de fusion, de scission, de modification des présents statuts ou de dissolution de la Société ne pourront être prises à une assemblée générale réunissant au moins les deux tiers du capital souscrit qu'à la majorité des trois quarts au moins des voix émises.

2. Au cas où cette part du capital ne serait pas représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée, laquelle se tiendra dans le mois qui suit la première assemblée, toutefois pas avant les quinze premiers jours et, quelle que soit la part du capital représentée à ladite nouvelle assemblée, les résolutions visées à l'alinéa 1 pourront être prises à la majorité des trois quarts au moins des voix émises.

Lors de la convocation à cette nouvelle assemblée, il devra être précisé qu'il s'agit d'une seconde assemblée.

### Convocations et communications

#### Art. 28.

1. Les convocations, notifications et autres communications par ou à la Société se feront par lettre recommandée ou non. Les lettres destinées à des détenteurs de parts, usufruitiers, gagistes et détenteurs de certificats seront envoyées aux adresses précisées dans le registre des détenteurs de parts.

Les lettres destinées au comité de gérance seront envoyées à l'adresse de la Société.

2. Les communications à adresser à l'assemblée générale conformément à la loi ou aux statuts, pourront se faire par insertion dans les avis de convocations.

### Dissolution

#### Art. 29.

1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par le comité de gérance, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

2. Pendant toute la durée de la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront autant que possible d'application. Les dispositions des statuts concernant les gérants s'appliqueront alors aux liquidateurs.

3. Le solde de l'actif social, après le règlement des créanciers, sera versé aux détenteurs des parts et autres ayant-droits au prorata du nombre de parts détenues par chacun d'eux.

4. Après sa dissolution, la Société continuera d'exister, dans la mesure où cela serait nécessaire à la liquidation de son actif.

### Dispositions finales

**Art. 30.** Tous les pouvoirs non attribués à d'autres personnes appartiendront à l'assemblée générale dans les limites fixées par la loi et les présents statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat, pour une durée indéterminée, du gérant de la société, conformément aux règles luxembourgeoises, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003:

la société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le transfert de tous les livres et documents sociaux et de toutes autres propriétés de la Société à son siège de direction effectif et administratif au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de confirmer les pouvoirs donnés au gérant de la société, avec pouvoir de délégation, afin d'exécuter tous les actes et formalités requises pour le transfert du siège de direction effectif et administratif de la société au Grand-Duché de Luxembourg, et de ratifier et de confirmer tous les actes accomplis par le gérant relatif au transfert susmentionné.

#### *Exonération fiscale*

La société a été soumise à la perception d'un droit proportionnel d'apport à l'occasion de sa constitution et de tous actes d'apports ultérieurs éventuels (comme définis par la directive CEE 69/335 du 17 juillet 1969, telle que modifiée), conformément aux dispositions de la loi néerlandaise afférente.

Il est dès lors constaté et déclaré, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du principal établissement et le siège de direction effectif et administratif au Grand-Duché de Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», telle que modifiée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Moors, A. Paulissen, S. Hutin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

J. Elvinger.

(043690.3/211/513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PICTET GLOBAL SELECTION FUND, Fonds Commun de Placement.**

L'amendement au Règlement de Gestion de PICTET GLOBAL SELECTION FUND daté du 5 mai 2004, qui a été enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour PICTET GLOBAL SELECTION FUND (MANAGEMENT) S.A.*

PICTET & CIE (LUXEMBOURG) S.A.

M. Berger / M.-C. Lange

*Sous-Directeur / Mandataire Commercial*

(040080.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxembourg B 80.044.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Statutarischen Generalversammlung  
der Aktionäre vom 15. März 2004*

*Beschlussfassung*

1. Die Amtszeit von Herrn Rainer Mach, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., geschäftsansässig in Luxemburg, ist durch Beschluss der Generalversammlung vom 1. August 2001 bis zur Beendigung der Generalversammlung festgelegt, die über die Entlastung für das Geschäftsjahr 2005 beschliesst. Die Generalversammlung beschliesst, diese Mandatsdauer bis zum Ende der jährlichen Generalversammlung zu verlängern, die im Jahre 2009 abzuhalten ist.

2. Die Generalversammlung hat mit Beschluss vom 12. Dezember 2003 ERNST & YOUNG S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall mit sofortiger Wirkung zum Rechnungsprüfer der Gesellschaft eingesetzt. Abweichend hiervon wird beschlossen, Herrn Klaus Peter Altmeyer, Leiter der Abteilung Revision der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., zum Rechnungskommissar für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.

R. Mach / H. Arens

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042787.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

---

**P&G INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 37.190.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031814.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

---

**RPK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 100.221.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the second day of April.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Kjell Åke Arnell, manager, residing in Rua da Vinha 32, Livramento, P-2765-388 Estoril (Portugal), duly represented by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 25, 2004.

2. Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

duly represented by Mr Guy Hornick, prenamed,  
by virtue of a proxy dated March 26, 2004.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a holding company to be organized among themselves.

**Name - Registered Office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of RPK HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 310,000 (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 1st, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the com-

pany, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General Meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of October, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Business Year - Distribution of Profits**

**Art. 18.** The business year begins on May 1st and ends on April 30th of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **General Disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on April 30th, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

##### *Subscription and Payment*

The appearing parties declare that the 1,000 (one thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1. Mr Kjell Åke Arnell, prenamed .....	998	30,938
2. Mr Guy Hornick, prenamed .....	1	31
3. Mr John Seil, prenamed .....	1	31
Total .....	1,000	31,000

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

A signatories

1. Mr Kjell Åke Arnell, manager, born on December 10, 1948, in Lysekil (Sweden), residing in Rua da Vinha 32, Livramento, P-2765-388 Estoril (Portugal).

2. Mrs. Maria Rute Caramelo Gomes Arnell, programmer, born on December 4, 1951, in Penha de França, Lisbon (Portugal), residing in Rua da Vinha 32, Livramento, P-2765-388 Estoril (Portugal).

B signatory

3. Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Guy Hornick, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RC Luxembourg B 65.469.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing party signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Kjell Åke Arnell, manager, demeurant à Rua da Vinha 32, Livramento, P-2765-388 Estoril (Portugal), ici représenté par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 mars 2004.

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur Guy Hornick, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 mars 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RPK HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre-

ment, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille Euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1<sup>er</sup> avril 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant porter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 avril 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes déclarent que les 1.000 (mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. M. Kjell Åke Arnell, prénommé. ....	998	30.938
2. M. Guy Hornick, prénommé. ....	1	31
3. M. John Seil, prénommé. ....	1	31
Totaux .....	1.000	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

*Signatures de catégorie A*

1. Monsieur Kjell Åke Arnell, manager, né le 10 décembre 1948, à Lysekil (Suède), demeurant Rua da Vinha 32, Livramento, P-2765-388 Estoril (Portugal).

2. Madame Maria Rute Caramelo Gomes Arnell, programmeuse, née le 4 décembre 1951, à Penha de França, Lisbonne (Portugal), demeurant à Rua da Vinha 32, Livramento, P-2765-388 Estoril (Portugal).

*Signature de catégorie B*

3. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RC Luxembourg numéro B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 18, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(031786.3/220/405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**SR HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 57.643.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 175 du 9 avril 1997.

Le bilan de liquidation au 17 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SR HOLDINGS EUROPE S.A.

Signature

(031167.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

**BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.225.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the thirtieth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at St. Helier, Jersey, Augres House 16, Dumaresq Street, Companies registry No 56937.

The meeting is presided by Mr Luis Tavares, employee at L-2086 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the whole capital of the corporation is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

All shareholders present and their proxies furthermore explicitly declare to renounce all formalities relating to the convening of general meetings and declare to be fully acquainted with the agenda of the meeting as well as with the wording of the new by-laws after the transfer of the Company's office to Luxembourg. including especially the exact wording of the object of the company after the transfer of its registered office.

III.- The meeting further acknowledges that the following documents, which will remain attached at the present deed, are submitted to the meeting:

- o a statement of Solvency dated January 16, 2004;
- o a balance sheet and profit & loss account as at 31st December 2003;
- o the minutes of the board of directors held in Jersey on 9th December 2003
- o a Certificate of Good Standing;
- o a Certificate of Incumbency;
- o a Legal Opinion.

IV.- The chairman declared that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Ratification of the decision taken by the Board of Directors of the company BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED dated December 9, 2003 in Jersey deciding to continue the company as a company under the laws of Luxembourg, to register the company with the registry of companies in Luxembourg and to strike it off from the Companies Registry of the Island of Jersey, to adopt new articles of incorporation for the company and to move the registered office of the company to Luxembourg;

2. Adoption of the Luxembourg nationality;

3. Modification of the company's name from BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED to BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

4. Modification of the corporate purpose to read as follows:

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

5. Cancellation of the share's par value;

6. Conversion of the currency of the corporate capital into EURO at the rate fixed by mutual agreement at GBP 1.- for EUR 1.4919240, so that the corporate capital is henceforth fixed at EUR 5.9 represented by 4 shares without any par value.

7. Increase of the corporate capital with an amount of EUR 147,500.- to increase it from its actual amount of EUR 5.90 to EUR 147,505.90 by creating 100,000 new shares without par value;

8. Subscription and payment in of the 100,000 new created shares by LOUV, S.à r.l. by contribution of a certain, liquid and due claim;

9. Introduction of an authorized capital at EUR 152,494.10 to raise it from its actual amount of EUR 147,505.90 to EUR 300,000.- as the case may be by issuing 103,385 new shares without par value;

10. Authorization to the Board of Directors to issue ordinary or convertible bonds and to cancel or limit the preferential right at a capital increase within the frame of the authorized capital;

11. Complete remodeling of the articles of incorporation according to the here attached text in order to adapt those articles of incorporation to the Luxembourg legislation;

12. Decision to fix the corporate seat at 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

13. Acceptation of the resignation and discharge to the resigning directors and secretary of the company and appointment of the new directors and statutory auditor;

14. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows, all the resolutions taking effect retroactively on the 31st December 2003 (thirty-first December two thousand three):

*First resolution*

The meeting decides to ratify the decision taken by the Board of Directors of the company BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED dated December 9, 2003 in Jersey deciding to continue the company as a company under the laws of Luxembourg, to register the company with the registry of companies in Luxembourg and to strike it off from the Companies Registry of the Island of Jersey, to adopt new articles of incorporation for the company and to move the registered office of the company to Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides to adopt the Luxembourg nationality.

The general meeting states that henceforth the Company is governed by Luxembourg law, to the exclusion of any other law. Now therefore, the following resolutions are taken under and according to Luxembourg law.

*Third resolution*

The meeting decides to modify the company's name from BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED to BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

*Fourth resolution*

The meeting decides to modify the corporate purpose to read as follows:

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

*Fifth resolution*

The meeting decides to cancel the share's par value.

*Sixth resolution*

The meeting decides to convert the currency of the corporate capital into EURO at the rate fixed by mutual agreement at GBP 1.- for EUR 1.4919240, so that the corporate capital is henceforth fixed at EUR 5.9 represented by 4 shares without any par value.

*Seventh resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 147,500.- (one hundred forty-seven thousand and five hundred euros), to bring it from its current amount of EUR 5.90 (five euros and ninety cents) to EUR 147,505.90 (one hundred forty-seven thousand five hundred five euros and ninety cents) by issue and creation of 100,000 (one hundred thousand) new shares without par value;

*Eighth resolution*

The meeting decides to accept the subscription of the 100,000 (one hundred thousand) new created shares by LOUV, S.à r.l. and their full payment by contribution of a certain, liquid and due claim.

*Assessment Contribution Report*

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Mr Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

*Conclusion*

On basis of the verification carried out as said here-above, we have no comment on the transformation and increase of capital of EUR 147,500 by a contribution in kind and creation of 100,000 new shares.

Luxembourg, 30 March 2004.

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary, will remain here annexed.

*Ninth resolution*

The meeting decides to introduce an authorized capital and to set it at EUR 152,494.10 (one hundred fifty-two thousand four hundred ninety-four euros and ten cents) so as to raise it from EUR 147,505.90 (one hundred forty-seven thousand five hundred five euros and ninety cents) to EUR 300,000.- (three hundred thousand euros) as the case may be by issuing 103,385 (one hundred three thousand three hundred and eighty-five) new shares without par value.

*Tenth resolution*

The meeting decides to grant authorization to the Board of Directors to issue ordinary or convertible bonds and to cancel or limit the preferential right at a capital increase within the frame of the authorized capital.

*Eleventh resolution*

The meeting decides to restate completely the articles of incorporation in order to adapt those articles of incorporation to the Luxembourg legislation, to give them the following wording:

**Title 1: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 147,505.90 (one hundred forty-seven thousand five hundred five euros and ninety cents), represented by 100,004 (one hundred thousand and four shares) shares without any par value.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by EUR 152,494.10 (one hundred fifty-two thousand four hundred ninety-four euros and ten cents) in order to raise it from EUR 147,505.90 (one hundred forty-seven thousand five hundred five euros and ninety cents) to EUR 300,000.- (three hundred thousand euros) as the case may be by the issue of 103,385 (one hundred three thousand three hundred and eighty-five) new shares without par value, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

## **Title 2: Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## **Title 3: General Meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the 4th Monday of May at 11.30 a.m in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

## **Title 4: Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on 1st of January and end on 31st of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

## **Title 5: General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, on commercial companies as amended.

### *Twelfth resolution*

The meeting decides to fix the corporate seat at 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

*Thirteenth resolution*

The meeting decides to accept the resignation to the resigning directors and secretary of the company and to grant them a full discharge.

*Fourteenth resolution*

The meeting decides to appoint as follows the new directors and statutory auditor.

The following persons have been appointed as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1) Mr Marc Limpens, born on 17 February 1951 at Overijse, Belgium, residing at L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden.

2) Mr Alain Renard, born on 18 July 1963 at Liège, Belgium, residing at L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower;

3) Mr Pierre Mestdagh, born on 21 November 1961 at Etterbeek, Belgium, residing at L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

4) LOUV, S.à r.l., Luxembourg Company registered with R.C.S B 89.272, with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The following person has been appointed as auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg Company registered with R.C.S, B 42.230, with registered office at L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, Augres House 16, Dumaresq Street, Companies registry No 56937.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luis Tavares, employé privé à L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte, ont été soumis à l'Assemblée Générale:

o un certificat de solvabilité du 16 janvier 2004;

o un bilan daté du 31 décembre 2003;

o le procès-verbal du conseil d'administration tenu à Jersey le 9 décembre 2003;

o un Certificat de «Good Standing»;

o un Certificat de «Incumbency»;

o un avis juridique de faisabilité de transfert.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

*Orfre du jour:*

1. Ratification de la décision prise par le conseil d'administration de la société BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED en date du 9 décembre 2003 à Jersey décidant de continuer la société sous les lois de Luxembourg, d'immatriculer la société au registre de commerce de Luxembourg et de la radier du Companies Registry de l'île de Jersey, d'adopter de nouveaux statuts et de transférer le siège social à Luxembourg;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise;

3. Changement de la dénomination de la société, de BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED en BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

#### 4. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

L'objet de la société est la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

#### 5. Suppression de la valeur nominale des actions;

6. Conversion de la devise d'expression du capital en EURO au taux conventionnel de GBP 1,- pour EUR 1,4919240, de telle sorte que le capital soit fixé à EUR 5,9 représenté par 4 actions sans désignation de valeur nominale.

7. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 147.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 5,90 à EUR 147.505,90 par création de 100.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale;

8. Souscription et libération des 100.000 nouvelles actions par LOUV, S.à r.l. par apport d'une créance certaine, liquide et exigible.

9. Introduction d'un capital autorisé fixé à EUR 152.494,10 aux fins de pouvoir le porter de EUR 147.505,90 à EUR 300.000,- le cas échéant par émission de 103.385 nouvelles actions sans valeur nominale.

10. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires tant ordinaires que convertibles et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé;

11. Refonte complète des statuts conformément aux texte annexe aux fins de les adapter à la législation luxembourgeoise.

12. Décision d'établir le siège social au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

13. Acceptation de la démission et décharge à octroyer aux administrateurs et secrétaire démissionnaires et nomination de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes.

14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité, toutes ces décisions prenant rétroactivement effet à la date du 31 décembre 2003 (trente et un décembre deux mille trois).

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de ratifier la décision prise par le conseil d'administration de la société BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED en date du 9 décembre 2003 à Jersey décidant de continuer la société sous les lois de Luxembourg, d'immatriculer la société au registre de commerce de Luxembourg et de la radier du Companies Registry de l'île de Jersey, d'adopter de nouveaux statuts et de transférer le siège social à Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

L'Assemblée constate que la Société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, laquelle de BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS LIMITED devient BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.



Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

«D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital en EURO au taux conventionnel de GBP 1,- pour EUR 1,4919240, de telle sorte que le capital soit fixé à EUR 5,9 représenté par 4 actions sans désignation de valeur nominale

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 147.500,- (cent quarante-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5,90 (cinq euros quatre-vingt-dix cents) à EUR 147.505,90 (cent quarante-sept mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-dix cents) par création de 100.000 (cent mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la souscription des 100.000 nouvelles actions par LOUV, S.à r.l. et leur libération intégrale et libération par apport d'une créance certaine, liquide et exigible.

#### *Apport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean-Bernard Zeimet, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la transformation et sur l'augmentation d capital de 147.500 euros par un apport autre qu'en numéraire avec création de 100.000 actions nouvelles. Luxembourg, le 30 mars 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé fixé à EUR 152.494,10 (cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et dix cents) aux fins de pouvoir le porter de EUR 147.505,90 (cent quarante-sept mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-dix cents) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) le cas échéant par émission de 103.385 (cent trois mille trois cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions sans valeur nominale.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires tant ordinaires que convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts conformément aux texte annexe aux fins de les adapter à la législation luxembourgeoise., leur donnant la teneur suivante:

### **Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de: BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Le siège social de cette société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** L'objet de la société est la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 147.505,90 (cent quarante-sept mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-dix cents), représenté par 104.000 (cent mille quatre) actions, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 152.494,10 (cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et dix cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 147.505,90 (cent quarante-sept mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-dix cents) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) le cas échéant par émission de 103.385 (cent trois mille trois cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions sans valeur nominale., jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de mai, à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide d'établir le siège social de la société au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

#### *Treizième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission et d'octroyer une décharge entière aux administrateurs et secrétaire démissionnaires.

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme suit les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes de la société: Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

- 1) M. Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique demeurant à L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden.
- 2) M. Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique demeurant à L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower;
- 3) M. Pierre Mestdagh, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.
- 4) LOUV, S.à r.l., société luxembourgeoise R.C.S B 89.272, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

A été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

FIN-CONTROLE S.A., société luxembourgeoise R.C.S, B 42.230, avec siège à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Tavares, P. Van Hess, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 85, case 5. – Reçu 1.475,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

J. Elvinger.

(031788.3/211/550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.225.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature.

(031789.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

---

**PH TENNIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8323 Olm, 59, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 100.240.

—  
L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Paul Hoffmann, employé privé, né à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant à L-8323 Olm, 59, avenue Grand-Duc Jean.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PH TENNIS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'enseignement du tennis par les stages, les cours, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement au tennis;

- la vente de matériel de tennis et de sport en général.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Olm.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Paul Hoffmann, employé privé, né à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant à L-8323 Olm, 59, avenue Grand-Duc Jean.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions Générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'Associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8323 Olm, 59, avenue Grand-Duc Jean.

2.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Paul Hoffmann, employé privé, né à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant à L-8323 Olm, 59, avenue Grand-Duc Jean.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hoffmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2004, vol. 526, fol. 57, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2004.

J. Seckler.

(031843.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxembourg B 80.044.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen statutarischen Generalversammlung der Aktionäre vom 22. April 2004*

*Beschlussfassung*

1. Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2003 bis 31. Dezember 2003 nebst Anhang werden genehmigt.
2. Dem Verwaltungsrat wird für das Geschäftsjahr 2003 Entlastung erteilt.
3. Dem Kommissar wird für das Geschäftsjahr 2003 Entlastung erteilt.
4. Es wird beschlossen, ERNST & YOUNG S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall zum Kommissar für das Geschäftsjahr 2004 zu bestellen.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

Mach / Arens

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042438.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2004.

---

**LUXAT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 9.579.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 25 juin 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02435/546/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**PIAZZA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 33.051.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 25 juin 2004 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (03214/1161/20)

---

**INVESCO GT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.457.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of INVESCO GT, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Friday June 25, 2004 at 11.30 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and accept the Report of:
  - a. The Directors
  - b. The Auditors
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 28th February 2004, including the Statement of Net Assets as at 28th February 2004 and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2004, and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties for the year ended 28th February 2004.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (02816/755/23)

*The Board of Directors.*

---

**INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 33.908.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Friday June 25, 2004 at 11.30 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and accept:
  - a. the Management Report of the Directors,
  - b. the Report of the Auditors.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2004 and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 28th February 2004.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (02817/755/24)

*The Board of Directors.*

---

**BELMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 12.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 28 juin 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la durée limitée de la Société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 4 des statuts.
2. Divers.

I (03164/000/13)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03022/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**AUTOMATE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 89.771.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03023/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.217.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 5 rue Jean Monnet, Luxembourg, le mercredi 30 juin 2004 à 14.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments
3. Divers.

L'Assemblée délibérera valablement sur les points portés à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital social représenté; les résolutions, pour être valables, seront adoptées par les actionnaires possédant un quart des actions présentes ou représentées.

Par ailleurs, nous vous informons que le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société sera suspendu à compter du 9 juin 2004. En conséquence, aucune demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions de la Société ne sera acceptée.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 8 juin 2004.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres pour le 28 juin 2004 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

- à Luxembourg: Agent Payeur Principal, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg;

Agent Payeur, BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 28 juin 2004, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

I (03217/755/30)

*Le Conseil d'Administration.*



**DAURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 71.514.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03024/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03025/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**L'ARMATHAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 81.950.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 sur la loi des sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03026/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TOYFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.174.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra de manière extraordinaire le 28 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report.
2. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

4. Décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
I (03216/755/22) Le Conseil d'Administration.

---

**LOMAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 96.767.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03027/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03028/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PALIDORO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 39.638.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 28 juin 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

I (03060/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03029/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PIMIENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 84.783.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03030/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RENRISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 97.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03031/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUMEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 78.209.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le 28 juin 2004 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
4. Divers

I (03096/664/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03032/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TECHNET INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 77.187.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03033/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03034/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 64.213.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND (the «Company») will be held on June 25, 2004 at 3.00 p.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2004.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2004.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2004.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended March 31, 2004.

5. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2005.
6. Approval of Director's Fees.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2005.
8. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2004.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site [www.jpmorganfleming.com/extra](http://www.jpmorganfleming.com/extra)) and return it no later than June 23, 2004 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Company Administration Department, fax + 352 46 26 85 825).

I (03218/755/31)

*By order of the Board of Directors.*

**C.O.G.P., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 63.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 28 juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

I (03061/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ABF MULTI FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 85.944.

Nous avons l'honneur de vous convoquer par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 juin 2004 à 14.30 heures au siège social de la Société, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de nom de la Société ABF MULTI FUND en INTEGRAL MULTI FUND
2. Divers

Les actionnaires sont informés que l'assemblée ne délibérera valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital social est représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée seront admis sur justificatif de leur identité, cinq jours francs au moins avant la tenue de l'Assemblée au siège social de la Société.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée, nous tenons à votre disposition au siège social de la Société des procurations vous permettant de désigner le Président de l'Assemblée ou toute autre personne comme votre mandataire. Ces procurations doivent être retournées dûment complétées au siège social de la Société.

I (03221/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.162.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03212/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**YSATIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 34.087.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 25 juin 2004 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

I (03215/1161/20)

---

**XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 63.698.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2004.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (03242/584/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 18.622.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 juin 2004 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux administrateurs, au commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises;
- f. renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises;
- g. divers.

I (03181/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**C.T.B.R. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
5. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

I (03211/817/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GREEN WAY ARBITRAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 48.008.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer les Actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 16 juin 2004 à 11.00 heures, au Siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du Président du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer (Attn: Mme Sophie Dubru, CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax: (+352) 47 67 47 33). Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2003 est à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.  
(03220/755/25)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAISICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.660.

—  
La Sicav SAISICAV a été mise en liquidation le 15 avril 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SAISICAV a approuvé, le 21 mai 2004, la clôture de liquidation de ladite Sicav.

La Valeur Nette d'Inventaire par action au 21 mai 2004 s'élevait à:

8,62 EUR pour les actions du Compartiment «SAISICAV - FORMULASAI Europa».

Le boni de liquidation a été payé aux actionnaires restants en remboursement de leurs actions et, par conséquent, aucun montant résiduel n'a été déposé auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Les livres et documents de SAISICAV seront conservés durant une période de cinq ans au siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

(03163/3451/15)

*Le Liquidateur.*

**BENODEC, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.979.

—  
L'assemblée générale extraordinaire de la société BENODEC du 7 juin 2004 n'ayant pu délibérer valablement, il a été décidé de convoquer une seconde assemblée. Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la dite

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 juillet 2004 à 9.00 heures au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de USD 250.000 pour porter le capital de son montant actuel de USD 300.000 à USD 50.000 par réduction du pair comptable des actions existantes et remboursement aux actionnaires, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.
2. Augmentation du capital social à concurrence de USD 250.000 en vue de le porter de USD 50.000 à USD 300.000 par augmentation du pair comptable des actions existantes, moyennant incorporation des bénéfices reportés non distribués tels qu'ils ressortent du bilan au 31 décembre 2003 approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2004.

I (03222/534/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**JPMorgan FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS,****Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 63.762.

—  
Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS (the «Company») will be held on *June 25, 2004* at 12.00 noon CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2004.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2004.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2004.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended March 31, 2004.
5. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2005.
6. Approval of Directors' Fees.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2005.
8. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2004.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.



*Voting arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site [www.jpmorganfleming.com/extra](http://www.jpmorganfleming.com/extra)) and return it no later than June 23, 2004 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

I (03219/755/33)

*By order of the Board of Directors.***SOCIETE DE PARTICIPATIONS «FILUNOR», Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 6.739.

Les Actionnaires de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS «FILUNOR», Société Anonyme, sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

pour le mercredi 16 juin 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003
2. Rapport du Commissaire
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03000/534/18)

*Le Conseil d'Administration.***FURIANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.137.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 17 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02981/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.***ENFACE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 18 juin 2004 à 15.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02883/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 17 juin 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02980/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MICAZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 29.396.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 18 juin 2004 à 10.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (02953/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ROSACO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02246/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MIN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.412.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 18 juin 2004 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02279/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.706.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *18 juin 2004* à 11.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (02952/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 juin 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02247/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.133.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 juin 2004* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02250/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ESTALEX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 juin 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

II (02490/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SIRAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 30.392.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 17 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02884/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.301.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 18 juin 2004 à 10.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (02878/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**S.F.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.513.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02831/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IRONE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.654.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02825/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**PHENON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 87.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 juin 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (02786/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 17 juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02885/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.993.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
  2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
  3. Affectation du résultat
  4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
  5. Nominations statutaires
  6. Divers
- II (02782/000/18) *Le Conseil d'Administration.*
- 

**INTERFAB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.278.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
  3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
  4. Divers
- II (02254/795/14) *Le Conseil d'Administration.*
- 

**OTOVITRE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.391.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

## ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 18, 2004 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
  2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
  3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
  4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
  5. Miscellaneous
- II (02253/795/16) *The Board of Directors.*
- 

**STETIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 82.441.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
  2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
  3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
  4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
  5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
  6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
  7. Divers.
- II (02833/1023/18) *Le Conseil d'Administration.*
-

**ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02252/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MARLY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02251/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 juin 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02249/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02248/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 56.291.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 juin 2004* à 16.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (01881/560/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIJARIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 22.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *17 juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02888/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROCOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *17 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02887/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---